

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11 JANVIER 2018

Le onze janvier deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. André FOURCHON, Maire.

**Étaient présents** : FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, SOULABAILLE Jérôme, RONDEL Marc, GLÂTRE Alain, MAHÉ Myriam, IMBERT Sophie, MORIN Fabrice, SAUVÉ Marlène.

**Absents excusés** : CLÉMENT Jacques a donné procuration à GLATRE Alain  
PINARD Chrystelle a donné procuration à RONDEL Marc  
DEFAINS Jérémy a donné procuration à PELLAN Olivier  
BALLAY Romain a donné procuration à ROUAULT Frédéric

**Secrétaire de séance** : ROUAULT Frédéric

---

Le Conseil Municipal valide le PV du précédent conseil.

### **2018-01-01 – LAMBALLE TERRE & MER : MODIFICATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : VALIDATION DES POINTS DE SITUATION DES COLONNES ENTERRÉES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le fonctionnement de la collecte des ordures ménagères va être modifié au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Lamballe Terre & Mer qui a la compétence « gestion des déchets » prévoit de mettre en place deux colonnes enterrées à Moncontour : Place de la Carrière et Rue du Moulin St Michel permettant aux habitants qui ne peuvent stocker de poubelles chez eux d'y déposer les ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les deux emplacements suivants pour la mise en place des colonnes enterrées :

- Place de la Carrière
- Rue du Moulin St Michel

### **2018-01-02 – TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : ÉVOLUTION À LA RENTRÉE 2018**

Frédéric Rouault fait part au Conseil Municipal que le décret du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent d'arrêter les TAP dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Une commission affaires scolaires a eu lieu le 21 décembre dernier et le souhait de la municipalité est d'arrêter les TAP à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019 pour plusieurs raisons :

- Intérêt financier pour la collectivité, d'autant qu'il y a des incertitudes sur la reconduction du fonds d'amorçage,
- Harmonisation avec la commune de Bréhand dans le cadre du RPI,
- Solidarité avec la majorité des communes de Lamballe Terre & Mer,

Myriam Mahé, Fabrice Morin, Jérôme Soulabaille et Sophie Imbert regrettent que les parents d'élèves n'aient pas été sollicités pour donner leur avis et s'interrogent sur l'avenir du personnel communal. Monsieur le Maire précise à ce sujet que les agents concernés ont été informés et que dans la mesure du possible, ils seront reclassés selon les différentes possibilités qui s'offrent à la commune.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- valide l'arrêt des temps d'accueil périscolaire à la rentrée scolaire 2018-2019,
- sollicite une dérogation auprès de l'Inspection Académique afin de revenir à la semaine de 4 jours.

## **2018-01-03 – PROJET MC2 MONCONTOUR CITÉ CONNECTÉE : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire et Bertrand Sélébard présentent le projet MC2 : Moncontour Cité Connectée.

Ce projet consiste à réhabiliter un ancien bâtiment (Maison des associations par exemple) en y créant un lieu dédié à la Silver Economy (nouvelles technologies de maintien des personnes âgées à domicile, de télémédecine, d'assistance et d'intégration des seniors), à proximité immédiate du centre internet régional.

Dans un premier temps, une phase expérimentale est proposée. Elle se compose :

- D'une étude de faisabilité réalisée par l'association Rich'ess, avec une approche « économie sociale et solidaire », et un accompagnement des premières startups installées pendant 18 mois.
- Travaux de rénovation de la Maison des associations (rez-de-chaussée dans un premier temps).

Cette phase expérimentale sera accompagnée par Lamballe Terre & Mer et le Conseil Régional qui a accordé une subvention de 20 000 € sur l'appel à projets « dynamisme et bourgs ruraux ».

Le plan de financement de cette première phase est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Étude</b>	20 000,00	<b>Conseil Régional</b>	20 000,00
<b>Travaux</b>	40 000,00	<b>DETR</b>	18 000,00
		<b>Mécénat privé</b>	10 000,00
		<b>Autofinancement</b>	12 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>

Les conseillers municipaux émettent les questions suivantes :

- Inquiétude sur le montant du budget prévisionnel alloué aux travaux,
- Questionnement sur la faisabilité du projet dans ce bâtiment plutôt que dans d'autres bâtiments disponibles (ancienne bibliothèque à la Mairie, Théâtre du Costume...)
- L'étude sera-t-elle subventionnée même si les travaux ne sont pas réalisés ?

Monsieur le Maire explique que cette délibération de principe permettra de solliciter les subventions auprès des financeurs et que les devis seront validés en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 12 voix pour :

- Valide le projet MC2 Moncontour Cité Connectée,
- Sollicite une subvention DETR d'un montant de 18 000 €.

**2018-01-04 – PROJET MC2 MONCONTOUR CITÉ CONNECTÉE : APPROBATION CONVENTION APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX » CYCLE ÉTUDE**

Au terme de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars dernier par l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité de réhabiliter un ancien bâtiment (Maison des associations par exemple) en y créant un lieu dédié à la Silver Economy (nouvelles technologies de maintien des personnes âgées à domicile, de télémedecine, d'assistance et d'intégration des seniors), à proximité immédiate du centre internet régional.

Le projet déposé pour la commune au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », en phase étude, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 20 000,00 €.

Afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Etablissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts ainsi que Lamballe Terre & Mer, un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

A ce protocole vont s'ajouter des conventions financières qui préciseront le montant de l'aide affectée à la collectivité par chaque partenaire, le cas échéant.

Il est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » à approuver :

- Le protocole cadre,
- La convention financière proposée par la Caisse des Dépôts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L5210-4 et L 5211-1 à L5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L2121-34,

Vu le courrier de Lamballe Terre & Mer affirmant le soutien à la commune de Moncontour par sa candidature à l'appel à projets « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Considérant que la Commune a le souhait de réhabiliter un ancien bâtiment (Maison des associations par exemple) en y créant un lieu dédié à la Silver Economy (nouvelles technologies de maintien des personnes âgées à domicile, de télémedecine, d'assistance et d'intégration des seniors), à proximité immédiate du centre internet régional.

Considérant que ces orientations nécessitent la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par l'association Riches, avec une approche « économie sociale et solidaire », et un accompagnement des premières startups installées pendant 18 mois.

Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Lamballe Terre & Mer ainsi que des conventions financières propres à chacun des partenaires.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Approuve ledit protocole avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Lamballe Terre & Mer et
- Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- Autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec les partenaires afin de bénéficier de leur soutien technique et financier,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2018-01-05 – RENOUELEMENT CONTRAT DE DÉTAUPISATION**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de détaupisation avec l'entreprise Détaupisation Service pour un montant de 1 500 € par an.

## **BILAN DES COMPTES**

Ces premiers résultats sont donnés à titre informatif.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses = 795 633,11

Recettes = 865 221,61 + 115 779,02 (excédent reporté 2016) = 981 000,63

Excédent de fonctionnement = 185 367,52

### **Section d'investissement :**

Dépenses = 140 990,64 + 76 514,36 (déficit reporté 2016) = 217 505,00

Recettes = 123 517,35

Déficit d'investissement = 93 987,65

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Prochains Conseils Municipaux**

Les jeudi 15 février et 22 mars 2018.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.*